



### A) Historique du collège Astarac-Bigorre



Le collège remonte au dix-neuvième siècle pour ses parties les plus anciennes (l'actuel bâtiment de l'administration). A l'époque les élèves étaient séparés selon leur sexe, l'autre partie de l'établissement étant implantée de l'autre côté de la bastide (actuelle école primaire).

Dans les années 1960, un nouveau bâtiment a été ajouté à ce premier élément, autour de l'ancienne cour (salles 12 à 16), puis les salles de musique et de SVT de l'autre côté de la petite cour.

Il faut attendre 1989 pour que la première pierre du nouveau bâtiment soit inaugurée, comme le rappelle une plaque posée à l'entrée (inauguration par le sénateur Hubert Peyou et Marcel

Castay, feu maire de Trie).

Les travaux n'ont pas cessé dans la première décennie du nouveau siècle : construction du petit gymnase sur une partie du terrain de sport municipal, à l'est de la grande cour ; plus récemment, construction de la grande salle d'étude dans la petite cour et de la nouvelle infirmerie (2010). Pièce par pièce, en fonction des besoins et des moyens, le collège de Trie a pu ainsi s'adapter à la croissance progressive de ses effectifs.

### B) Besoins initiaux



Depuis de nombreuses années, les agents territoriaux chargés de l'entretien du collège se plaignent, à juste titre, du problème récurrent de boue dans la cour de récréation, qui complique énormément le nettoyage du bâtiment.

De plus, l'année 2015 sera charnière pour tous les établissements qui reçoivent du public. En effet, les personnes en difficulté physique devront pouvoir bénéficier des mêmes droits d'accessibilité que les personnes valides. Cette remise aux normes est décrite avec précision dans les articles



41,42,43,72 et 73 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 et le décret 2006-555 du 17 mai 2006.

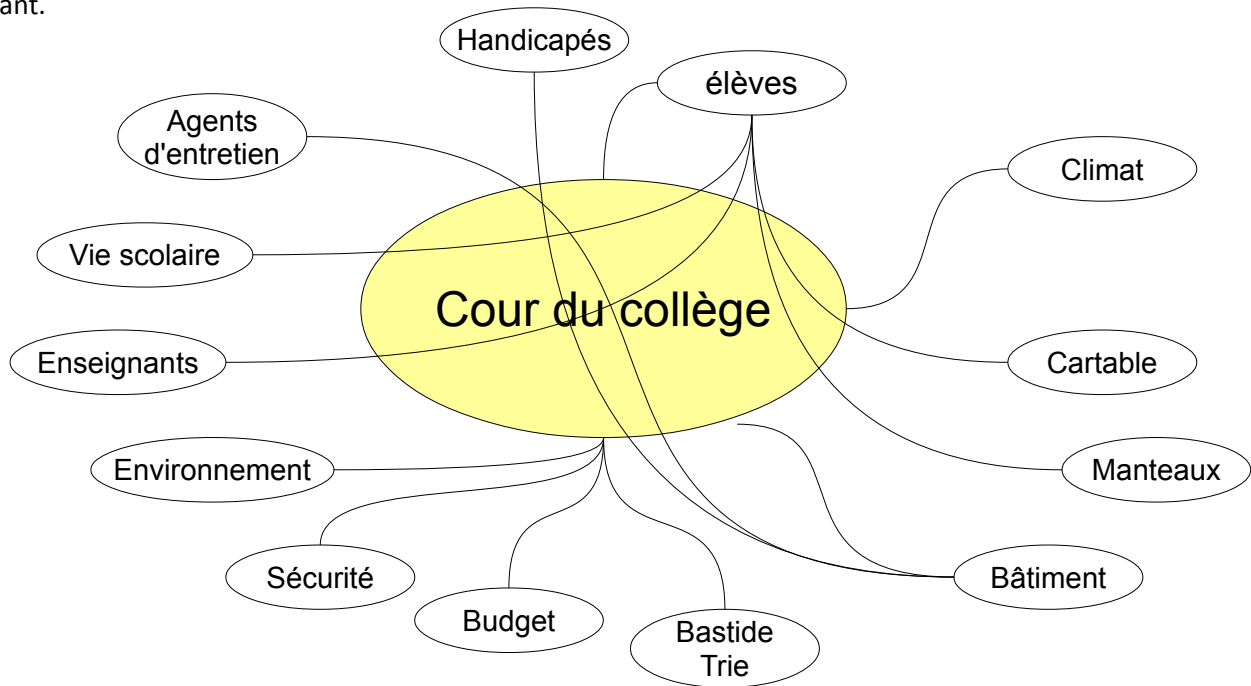
### C) Cour actuelle



Illustration 1: Modélisation Sketchup - Alexis

## D) Définition du besoin : diagramme « Pieuvre »

La pieuvre est un outil graphique de représentation des fonctions d'un objet et de leurs relations avec le milieu environnant.



## E) Énoncé des fonctions de service à respecter

Les fonctions de service sont des actions attendues pour répondre au besoin d'un utilisateur donné. Elles n'apportent pas d'indication sur la solution.

Repère	Fonction
F1	Faciliter le nettoyage des bâtiments par les agents territoriaux (éviter la boue)
F2	Permettre aux personnes autorisées, même handicapées, d'accéder au bâtiment.
F3	Permettre aux élèves de s'amuser durant les récréations et la pause médiane.
F4	Permettre aux élèves de se reposer durant les récréations et la pause médiane.
F5	Permettre aux élèves de discuter avec leurs amis durant les récréations et la pause médiane.
F6	Permettre aux élèves d'aller aux toilettes et de boire, durant les récréations, etc.
F7	Permettre aux élèves de ranger les cartables durant les récréations et la pause médiane.
F8	Permettre aux élèves de poser les blousons durant les récréations et la pause médiane.
F9	Empêcher les élèves de sortir du collège et à des personnes non autorisées de s'y introduire.
F10	Faciliter à la vie scolaire la surveillance de la cour.
F11	Identifier les classes lorsque les enseignants et la vie scolaire viennent les chercher pour aller en cours.
F12	S'adapter au climat : se mettre à l'ombre lorsqu'il fait beau et se protéger du mauvais temps.
F13	Faciliter la collecte des déchets.
F14	Respecter les normes de sécurité : incendie, tempête, jeux, etc.
F15	S'adapter harmonieusement au contexte de la bastide de Trie sur Baise (voir Certificat d'Urbanisme)
F16	Respecter l'environnement.
F17	Rester « raisonnable » par rapport au budget du Conseil Général.